(container)

Dow AgroSciences

Entrust™ Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N^{o} D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pendant le mélange et le chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des souliers avec des bas et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des bas et des gants résistants aux produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Pour une culture de maïs sucré, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de l'émasculation ou une récolte manuelle.

Pour des cultures du groupe Brassica, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle, de l'arrosage, de l'émondage, de l'écimage, de l'éclaircissage ou du palissage.

Pour des cultures de pommes de terre, de laitue de serre, de concombres, de tomates, de poivrons de serre et aubergines de serre ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Pour des cultures de raisins, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la formation, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement de pulvérisation, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions au ruissellement comprennent : des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, sol nu et un sol mal drainé (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues ou immédiatement après la pluie.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

Application par jet d'air ou pulvérisateur pneumatique
NE PAS effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter sur le côté exposé au vent. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE
Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L''utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

Dow AgroSciences

Entrust™ Insecticide

GROUPE	5	INSECTICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad 240 g/L
Suspension concentré

N^{o} D'HOMOLOGATION 30382 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pendant le mélange et le chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque antipoussières jetable, des souliers avec des bas et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des bas et des gants résistants aux produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Pour une culture de maïs sucré, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de récolte manuelle.

Pour des cultures du groupe Brassica, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle, de l'arrosage, de l'émondage, de l'écimage, de l'éclaircissage ou du palissage.

Pour des cultures de pommes de terre, de laitue de serre, de concombres, de tomates, de poivrons de serre et aubergines de serre ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Pour des cultures de raisins, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la formation, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les zones traitées, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement de pulvérisation, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions au ruissellement comprennent : des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, sol nu et un sol mal drainé (c.-à-d., des sols compactés ou à texture fine comme l’argile).

Éviter d’appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues ou immédiatement après la pluie.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être atténuée si l’on laisse une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d’eau.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales.

Application par jet d’air ou pulvérisateur pneumatique
NE PAS effectuer de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l’extérieur au bout de chaque rangée et le long des rangées extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d’application, tel que mesuré à l’extérieur de la zone à traiter sur le côté exposé au vent. Prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre la limite d’application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles si ces habitats ont moins de 1 mètre de profondeur.

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ENTREPOSAGE
Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI - POMMES
L'insecticide Entrust est issu de la fermentation de *Saccharopolyspora spinosa.* L'utilisation de l'insecticide Entrust est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Entrust doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs cibles. L'insecticide Entrust doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les produits antiparasitaires.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Taux d'application
Toujours bien agiter avant d'utiliser. Éviter le gel. Consulter le tableau suivant.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Maximum d'applications par culture par année
Larve de la tordeuse à bandes obliques	364	3

Directives pour l'application
Appliquer le produit dans 1 000 L d'eau par hectare (la quantité d'eau varie selon la taille des arbres). Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Mélanger la dose recommandée de l'insecticide Entrust dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture appropriée et pulvériser sous forme de solution diluée à l'aide d'un équipement de pulvérisation au sol pneumatique.

Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et de la cime des arbres afin d'effectuer une pulvérisation suffisante de l'insecticide Entrust. S'assurer que toutes les parties des plantes sont mouillées avec la solution de pulvérisation, jusqu'au point de ruissellement. Pour déterminer le nombre de litres de solution de pulvérisation par hectare nécessaires pour le verger de pommiers, consulter le guide provincial des recommandations sur les cultures fruitières, ou des conseillers en matière de lutte antiparasitaire et des conseillers agricoles.

Périodes d'application
Surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves émergent et se nourrissent activement et avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Surveiller le vol des générations d'été de papillons nocturnes et les densités d'infestation de l'insecte au stade larvaire pour déterminer le bon moment pour l'application. Il peut être nécessaire de faire une nouvelle application, 7 à 10 jours après l'application initiale pour assurer la suppression. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. La dose saisonnière maximale d'insecticide Entrust est de 1,1 L produit/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement d'une résistance. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région.

Délai d'emploi : Ne pas appliquer à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI – POMMES DE TERRE

Taux d'application

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Nombre maximum d'applications par culture par année	Taux saisonnier maximum Rate (mL produit/ha/année)
Larve du doryphore de la pomme de terre	167-334	Jusqu'à 2	500 mL
Larve de la pyrale du maïs	250	Jusqu'à 2	

Directives d'application
Bien agiter avant l'emploi. Éviter le gel. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Entrust. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser. Ne pas laisser l'eau ni le mélange de pulvérisation refluer vers la source d'eau. Utiliser un équipement d'application au sol mécanique pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

Période d'application
Utiliser l'insecticide Entrust aux taux indiqués, appliqué comme pulvérisation foliaire pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre et de la pyrale du maïs dans les cultures de pommes de terre. Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre, viser les oeufs en éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux d'application le plus élevé si l'infestation est importante, ou si l'on prévoit d'autres éclosions d'oeufs. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace des larves du doryphore de la pomme de terre. Pour la suppression de la pyrale du maïs, coordonner les applications de l'insecticide Entrust de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs en surveillant la ponte et l'éclosion des oeufs pour déterminer le moment d'application. Une seconde application après 7 jours peut être nécessaire si l'éclosion des oeufs se prolonge. Mélanger la dose requise dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. La dose saisonnière maximale d'insecticide Entrust est de 500 mL de produit/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement de résistance. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région

Délai d'emploi: Ne pas appliquer l'insecticide Entrust à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI - GAZON ET PLANTES ORNEMENTALES EXTÉRIEURES
L'insecticide Entrust contient la matière active spinosad qui est dérivé d'un organisme d'origine naturelle. L'insecticide Entrust est recommandé dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée et peut être l'appliquer lorsque l'observation sur le terrain indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Consulter les directives provinciales et/ou des conseillers agricoles de la région. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour la suppression des insectes nuisibles ciblés.

Taux d'application
Toujours bien agiter avant l'emploi. Éviter le gel. Appliquer l'insecticide Entrust pour supprimer les insectes des plantes ornementales indiqués dans le tableau ci-dessous. Diluer l'insecticide Entrust dans l'eau et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié afin d'assurer une couverture complète et uniforme des plantes. Essayer de pénétrer le feuillage dense mais éviter d'atteindre le point de ruissellement. La couverture doit être uniforme pour assurer une suppression efficace des insectes.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/1 000 L)	Nombre maximum d'applications par culture par année
larves des diprions, livrée d'Amérique, galéruque de l'orme, spongieuse calligraphe du saule	50	4
thrips des petits fruits	100	3

Période d'application
Quels que soient les insectes nuisibles, attendre au moins 7 jours avant de faire une nouvelle application.

Chrysomélidés (comme la galéruque de l'orme et le calligraphe du saule) – pour supprimer efficacement les larves de galéruque de l'orme et de calligraphe du saule, appliquer le produit au printemps ou au début de l'été lorsque l'activité trophique est observée.

Thrips des petits fruits - pour traiter efficacement les plantes ornementales d'extérieur exposées à ces insectes, il est recommandé de surveiller et d'appliquer le produit lorsque les populations d'insectes commencent à causer des dommages. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit au stade floral du développement et répéter 7 à 14 jours plus tard si la densité de l'infestation le justifie.

Livrée (tel que la chenille de la livrée d'Amérique) - pour supprimer efficacement les livrées, appliquer le produit dès l'apparition des cocons et diriger le jet de pulvérisation directement sur les cocons et le feuillage environnant dans un rayon d'au moins 1 mètre à partir du nid.

Larve des diprions - pour supprimer efficacement les larves de tenthrèdes, appliquer le produit dès l'apparition des larves (entre le 2^{e} et le 4^{e} stade larvaire).

Spongieuse - pour supprimer efficacement les larves de spongieuse appliquer le produit lorsque les larves sont jeunes et que la plupart des œufs sont éclos.

Phytotoxicité sur les plantes ornementales
L'insecticide Entrust a été testé sur différentes variétés de plantes ornementales herbacées et ligneuses et aucun effet phytotoxique n'a été observé. Toutefois, étant donné qu'il est impossible de tester toutes les espèces, variétés et cultivars de plantes ornementales et que des facteurs comme l'environnement, la variété et le stade de croissance de la plante peuvent modifier les effets phytotoxiques, il est recommandé d'essayer le produit sur un nombre limité de plantes en utilisant la dose prévue, puis d'attendre de 5 à 7 jours afin de déterminer la phytotoxicité avant de traiter un grand nombre de ces plantes. Il appartient à l'applicateur/l'utilisateur de déterminer la phytotoxicité de l'insecticide Entrust sur les plantes traitées dans des conditions de culture commerciale.

HERBE À GAZON (PELOUSES, FERMES SEMENCIÈRES ET TERRAINS DE GOLF)

Taux d'application
Appliquer l'insecticide Entrust pour supprimer la pyrale des prés. Diluer l'insecticide Entrust dans l'eau et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié. Utiliser la dose la plus élever lors d'infestation importante.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Nombre maximum d'applications par culture par année
Pyrale des prés	100-200	4

Pyrale des prés: Pour supprimer plus efficacement les larves de pyrales des prés, appliquer le produit de préférence en fin d'après-midi ou en début de soirée. Attendre 12 à 24 heures après le traitement avant d'arroser ou de tondre la zone traitée. Attendre au moins 7 jours avant de procéder à une nouvelle application.

Instructions pour le mélange
Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Entrust. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser.

Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation et réduire au minimum la hauteur de la rampe afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La rampe de pulvérisation ne doit pas être plus de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne
NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS appliquer voie aérienne.

LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES

Hôte(s) :	Raifort, radis, daïkon, rutabaga, navet
Insecte(s) nuisible(s) :	Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères
Taux :	364 mL de produit/ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte: 3 jours.
Période :	Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

MAÏS SUCRÉ

Hôte(s) :	Maïs sucré
Insecte(s) nuisible(s) :	Pyrale du maïs
Taux :	167 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 167 mL dans 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 167 mL de produit par hectare, par application. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 7 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage de maïs non-ensilé : 28 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage: 7 jours.
Période :	Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

LÉGUMES-FEUILLES, SAUF BRASSICA

Hôte(s) : Roquette, cerfeuil, cresson alénois, cresson de terre, endive, laitue pommée, laitue frisée, arroche, persil, radicchio, épinard, épinard de Nouvelle-Zélande, baselle, cardon, céleri, céleri chinois, laitue-asperge, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à carde

Insecte(s) nuisible(s) : Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

LÉGUMES-FRUITS, SAUF CUCURBITACÉES

Hôte(s) : Groupe des fruits-légumes (aubergine, cerise de terre, pepino, poivron, piment du Chili, piment autre que poivron, piment doux autre que poivron, tomatille, tomate)

Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs, Doryphore de la pomme de terre, arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux :
I) 167 mL de produit /ha pour la pyrale du maïs et le doryphore de la pomme de terre
II) 364 mL de produit /ha pour l'arpenteuse du chou, la piéride du chou et la fausse-teigne des crucifères

Pyrale du maïs

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

Doryphore de la pomme de terre

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

Arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

FRUITS À PÉPINS

Hôte(s) : Groupe des fruits à pépins (pomme, pommette, poire, pomme-poire, coing)

Insecte(s) nuisible(s) : tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, Tordeuse européenne, pique-bouton du pommier. Pour réprimer le carpocapse de la pomme.

Taux : 364 mL de produit /ha

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

Période : Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Pour réprimer le carpocapse de la pomme, appliquer dès les premières éclosions puis répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Les carpocapses de la pomme doivent être supprimés avant qu'ils ne pénètrent le fruit. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

LÉGUMES-FEUILLES BRASSICA

Hôte(s) : Groupe de culture Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (brocoli, brocoli de Chine, chou de Bruxelles, chou, chou chinois, gaï-choï, chou nappa, chou-fleur, chou brocoli, chou-rave, rappini, pak-choï, chou cavalier, chou frisé, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza)

Insecte(s) nuisible(s) : Pour la suppression de la fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse teigne des crucifères, répression de l'altise des crucifères, répression des thrips et réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur.

Taux: 364 mL de produit/ha

Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse teigne des crucifères, altise des crucifères

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Période : Surveiller les populations de larves et effectuer l'application lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Pour réprimer l'altise des crucifères, appliquer lorsque les insectes adultes apparaissent et réappliquer à intervalles de 7 à 10 jours au besoin.

Thrips et cécidomyie du chou-fleur

Application : Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 292 mL par hectare. Une pulvérisation foliaire de 300 à 500 L d'eau par hectare est recommandée pour assurer une couverture complète du feuillage.

Période : Dans le cas des thrips, appliquer dès leur première apparition. Dans le cas de la cécidomyie du chou-fleur, appliquer lorsque les seuils-limites ont été atteints, tel qu'indiqué par la surveillance. Répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

DRUPES À NOYAUX

Hôte(s) :	Groupe des drupes à noyaux (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune Chickasaw, prune de l'Islet, prune d'Asie, pruneau)
Insecte(s) nuisible(s) :	Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier
Taux :	364 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte des cerises, prunes et pruneaux : 7 jours. Délai d'attente avant récolte des abricots, nectarines et pêches : 14 jours.
Période :	Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

Hôte(s) :	**Nectarines**
Insecte(s) nuisible(s) :	Répression des thrips des petits fruits
Taux :	364 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison pour la suppression/répression de tous les insectes nuisibles dans les nectarines. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.
Période :	Appliquer du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications.

Hôte(s) :	**Pêches**
Insecte(s) nuisible(s) :	Répression de la petite mineuse du pêcher (*Amarsia lineatella*)
Taux :	364 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.
Période :	Dans le cas des générations hivernantes, surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsque les larves commencent à s'activer, du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à la première éclosion des oeufs. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

CERISES DOUCES ET CERISES ACIDES

Hôte(s) :	Cerise douce, cerise acide
Insecte(s) nuisible(s) :	Trypète des cerises
Taux :	364 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Une couverture uniforme et complète du feuillage est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région. Ne pas effectuer plus de quatre (4) applications foliaires de l'insecticide Entrust par culture par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 364 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 5 à 7 jours entre chaque application, réduisant l'intervalle d'application pendant les périodes de temps pluvieux et lors du mûrissement des fruits. Délai d'attente avant récolte: 7 jours.
Période :	Surveiller les populations de trypètes des cerises adultes et appliquer dans les 6 jours suivant l'émergence des premiers adultes.

HARICOT MANGE-TOUT

Hôte(s) :	Haricot mange-tout
Insecte(s) nuisible(s) :	Pyrale du maïs
Taux :	167 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 167 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
Période :	Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Entrust de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

CANNEBERGES

Hôte (s):	Canneberge
Insecte(s) nuisible(s):	Tordeuse des canneberges (*Rhopobota naevana)*, tordeuse soufrée *(Sparganothis sulfureana),* répression de Pyrale des atocas (*Acrobasis vaccini)*
Taux:	727 mL/ha pour la pyrale des atocas; 364 mL/ pour la tordeuse des canneberges et la tordeuse soufrée

Pyrale des atocas (répression seulement)

Application:	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 727 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.
Période:	Selon le stade phénologique de la plante : entre 3 à 7 jours après le 50% de nouaison, ce qui correspond aux premières éclosions d'oeufs.

Tordeuse des canneberges et tordeuse soufrée

Application: Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Si la pyrale des atocas est présente en même temps que la tordeuse des canneberges ou la tordeuse soufrée, on peut utiliser le taux plus élevé de 727 mL par hectare dans au moins 500 L d'eau. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.

Période: Viser les oeufs à l'éclosion ou les petites larves. La surveillance est primordiale pour obtenir le moment approprié pour l'application. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Pour minimiser la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, les eaux résiduaires doivent être endiguées et rejetées lorsque le niveau de la matière active est 49 µg m.a/L.

On peut appliquer l'Entrust sur les canneberges par pulvérisateur agricole (à rampe), par pulvérisateur à jet porté ou par chimigation. Pour cette dernière méthode, lire la section ci-dessous.

Directives pour la chimigation

NE PAS appliquer l'Entrust par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'Entrust au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.

- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aid au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine se prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

BAIES
BLEUET NAIN

Hôte (s):	Bleuet nain
Insecte(s) nuisibles(s) :	Répression de l'altise de l'airelle
Taux :	334-440 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 334-440 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser le taux maximum en cas de population forte d'insectes. Ne pas effectuer plus de trois applications par saison. Délai d'attente avant la récolte: 3 jours.
Période :	Pour de meilleurs résultats, appliquer l'insecticide Entrust lorsque l'altise de l'airelle est au stade larvaire précoce. Si la surveillance indique que plus d'un traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.

Sous-groupe des framboises et mûres (groupe de cultures 13A)

y compris mûre (*Rubus* spp.; y compris mûre des Andes, mûre arctique, mûre Bingleberry; mûre Black satin; mûre de Boysen; mûre Brombeere; mûre de Californie; mûre Chesterberry; mûre Cherokee; mûre Cheyenne; ronce des Alléghanys; mûre Coryberry; mûre Darrowberry; mûre Dewberry; roncier sans épines Dirksen; mûrier Evergreen; ronce discolore; mûre Hullberry; mûre Lavacaberry; mûre de Logan; mûre Lowberry; mûre Lucretiaberry; mûre Mammoth blackberry; mûre Marionberry; mûre Moras; Mures deronce; mûre Nectarberry; mûre Northern dewberry; mûre Olallieberry; mûrier Oregon Evergreen; mûre Phenomenalberry; mûre Rangeberry; mûre Ravenberry; mûre Rossberry; mûre Shawnee; mûre Southern dewberry; mûre Tayberry; mûre Youngberry; Zarzamora et variétés et/ou hybrides de ces cultures); framboisier, rouge et noir (*Rubus* spp.); Wild Raspberry (*Rubus muelleri*); cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Insectes(s) nuisibles(e):	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpenteuse du chou, la chenille arpenteuse et l'arpenteuse tardive
Taux:	De 64 à 87,4 g m.a./ha (de 267 à 364 mL de produit/ha)
Application:	Appliquer entre 267 à 364 mL d'insecticide Entrust par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec intervalles de 3 jours entre chaque application.
Période:	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.

Sous-groupe des petits fruits (groupe de cultures 13B), y compris sous-groupe des petits fruits y compris aronie; bleuet en corymbe (*Vaccinium* spp.); bleuet nain (*Vaccinium angustifolum* Aiton); gadellier du Missouri; goyave du Chili; gadelier noir (*Ribes nigrum* L.); gadelier roug (*Ribes rubrum* L.); sureau; Baie d'épine-vinette commune; groseillier; viorne trilobée; Camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanchier (baies de Saskatoon); gadelle indigène; salal; argousier; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Insectes(s) nuisibles(e):	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la chenille arpenteuse et l'arpenteuse tardive
Taux:	De 64 à 87,4 g m.a./ha (de 267 à 364 mL de produit/ha)
Application:	Appliquer entre 267 à 364 mL d'insecticide Entrust par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec intervalles de 3 jours entre chaque application.
Période:	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.

Sous-groupe des petits fruits courts (groupe de cultures 13G), y compris raisin d'ours; myrtille; bleuet nain (*Vaccinium angustifolium* Aiton); chicouté; canneberge; airelle rouge; fruit de kunzea; pain de perdrix*;* fraise; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Insectes(s) nuisibles(e):	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpenteuse du chou, et l'arpenteuse tardive
Taux:	De 64 à 87,4 g m.a./ha (de 267 à 364 mL de produit/ha)
Application:	Appliquer entre 267 à 364 mL d'insecticide Entrust par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec intervalles de 3 jours entre chaque application.
Période:	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.

ASPERGES

Hôte(s) :	Asperges
Insecte(s) nuisibles(s) :	Criocère de l'asperge
Taux :	294 mL de produit /ha
Application :	N'utiliser ce produit pour supprimer le criocère de l'asperge que sur les fougères seulement (après récolte des tiges). Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 294 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète et ce, pour un maximum de 3 applications par année. Délai d'attente avant la récolte : 60 jours.
Période :	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer l'application juste après l'éclosion afin de viser les premières larves. Si la surveillance indique qu'un autre traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre chaque application.

RAISINS

Hôte(s) :	Raisins
Insecte(s) nuisibles(s) :	Répression des thrips des petits fruits et de la tordeuse de la vigne
Taux :	364 mL de produit /ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 364 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de trois applications par saison pour la suppression/répression de tous les insectes nuisibles dans les cultures de raisins. Intervalle entre applications : 7 jours. Délai d'attente avant la récolte: 7 jours.
Période :	Dans les cas de la tordeuse de la vigne, effectuer la première application au moment de l'éclosion des oeufs. Dans le cas des thrips, commencer les applications lorsque la surveillance indique qu'un traitement est requis. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 15 jours suivant l'application pour y effectuer de l'annélation ou du bouturage ou dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de la conduite, un palissage, une récolte manuelle, un émondage manuel ou un éclaircissement manuel. Pour toutes les autres activités, y compris la récolte mécanique, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide ne soient secs.

POMMES

Hôte(s) :	Pommiers
Insecte(s) nuisibles(s) :	Sésie du pommier (*synanthedon myopaeformis*)
Taux :	250 mL de produit/ha
Application :	Appliquer l'insecticide Entrust à raison de 250 mL dans 1500 L d'eau par hectare. Diriger le jet au moyen d'un pistolet, de facon à couvrir la partie inférieure du tronc des arbres, en particulier le point de greffe et les coupures d'émondage. Une couverture complète est essentielle pour supprimer cet insecte nuisible. Utiliser des pièges de surveillance à bouquet phéromonal pour déterminer le moment de l'émergence des adultes. Effectuer le premier traitement dans les 10 jours suivant la première émergence des adultes. Répéter les traitements à intervalles de 7 à 10 jours pendant la période d'activité des adultes jusqu'à un maximum de 7 traitements.
Période :	La période d'activité des adultes peut avoir lieu à peu près du début de juin jusqu'à la mi-août, mais il faut quand même surveiller pour s'assurer du bon moment.

LÉGUMES DE SERRE

Hôte(s) : Concombre de serre, poivron de serre, tomate de serre, aubergine de serre

Insecte(s) nuisible(s) : Fausse-arpenteuse du chou, pyrale du maïs et thrips des petits fruits exposés (répression seulement)

Hôte(s) : Laitue de serre

Insecte(s) nuisible(s) : Fausse-arpenteuse du chou

Taux : 240 mL de produit pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou; 100 mL de produit pour réprimer les thrips des petits fruits exposés et supprimer la pyrale du maïs. Les taux sont en mL de produit par 1000 L d'eau

NE PAS laisser l'effluent ou l'eau de ruissellement des serres contenant ce produit pénétrer les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre plan d'eau.

Fausse-arpenteuse du chou

Application : Appliquer Entrust à un taux de 240 mL de produit par 1000 L d'eau appliquée sous forme de pulvérisation diluée. Ne pas appliquer un volume de pulvérisation de plus de 1000 L/ha pour le concombre de serre, le poivron de serre et les tomates de serre, ainsi que 500 L/ha pour la laitue de serre. Veuillez noter que l'utilisation de ce produit pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou est limitée aux stades de croissance de la plante où une couverture complète peut être réalisée avec des volumes d'application de 1000 L/ha ou moins. Appliquer au moment de l'éclosion des oeufs et à la première apparition des larves. Ne pas appliquer par nébulisateur ou brumisateur. La surveillance est primordiale pour déterminer le moment approprié pour l'application. Répéter les applications si la surveillance indique que le taux d'infestation le demande. On peut effectuer trois applications d'Entrust par cycle de culture, avec un minimum de 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 2 jours.

Pyrale du maïs et thrips des petits fruits exposés (répression seulement)

Application : Appliquer Entrust à un taux de 100 mL de produit par 1000 L d'eau appliquée sous forme de pulvérisation diluée. Effectuer les applications dans des volumes d'eau qui assurent une couverture complète. Le volume d'application maximum est de 2000 L/ha. Veuillez noter que l'utilisation de ce produit pour supprimer la pyrale du maïs et réprimer les thrips des petits fruits exposés est limitée aux stades de croissance de la plante où une couverture complète peut être réalisée avec des volumes d'application de 2000 L/ha ou moins. Pour la pyrale du maïs, appliquer dès l'éclosion des oeufs et à la première apparition des larves. Pour les thrips des petits fruits exposés, appliquer dès leur apparition. Ne pas appliquer par nébulisateur ou brumisateur. La surveillance est primordiale pour déterminer le moment approprié pour l'application. Répéter les applications si la surveillance indique que le taux d'infestation le demande. On peut effectuer trois applications d'Entrust par cycle de culture avec un minimum de 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 2 jours.

GROUPE DE CULTURES 3-07 : LÉGUMES-BULBES

Hôte(s) : Ail, rocambule, oignon ordinaire, oignon vert, poireau, ciboulette (feuilles fraîches), ciboulette chinoise (feuilles fraîches), échalote, ail des bois, oignon « Beltsville bunching », rocambole (bulbilles), et ciboule

Insecte(s) nuisibles(s) : Répression des thrips de l'oignon et des teignes du poireau

Taux : 437 à 527 mL de produit/ha

Application : Appliquer Entrust à un taux de 437 à 527 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour une couverture complète. Le volume d'eau recommandé est de 300 à 500 L/ha. Utiliser une pression assez élevée pour s'assurer que la solution pulvérisable pénètre dans les aisselles des feuilles. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé. Après l'application, surveiller les populations pour déterminer s'il faut répéter le traitement. Intervalle entre les applications : de 7 à 10 jours. Des applications multiples peuvent être nécessaires pour réprimer les thrips de l'oignon et les teignes du poireau.
Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'insecticides du Groupe 5. Passer à une autre classe d'insecticides efficace pour au moins une application. Maximum de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Période : Thrips de l'oignon : Appliquer dès l'apparition des thrips en visant les œufs en éclosion et les petites nymphes. Teignes du poireau : Appliquer une semaine après capture maximale avec des pièges de surveillance à bouquet phéromonal, visant les oeufs en éclosion ou les petites larves.

NOIX DE GRENOBLE

Hôte(s) : Noix de grenoble

Insecte(s) nuisibles(s): Suppression de la tordeuse à bandes obliques, de l'enrouleuse trilignée, de la tordeuse du pommier, de la tordeuse européenne; répression du carpocapse de la pomme

Taux : 87,4 g m.a./ha (364 mL de produit/ha)

Application : Appliquer 364 mL de produit par hectare dans au moins 1000 L d'eau par hectare. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (g de produit/L d'eau). Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison. Le délai minimal requis avant de réappliquer le produit est de 7 jours. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne

Période : En cas d'infestation importante, il est recommandé de planifier une application visant la génération hivernante pour réduire les populations estivales. Pour supprimer les génération hivernante (génération du printemps), surveiller la population de larves et appliquer lorsque les larves sont sorties et se nourrissent activement. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Répéter l'application dans les 7 à 10 jours si nécessaire en se basant sur l'observation des populations.

Carpocapse de la pomme

Période : Appliquer à la première éclosion des oeufs en se basant sur les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent la noix. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter dans les 7 à 10 jours si les populations le justifient.

BASILIC (FRAIS ET SEC), GRAINES D'ANETH

Hôte(s):	Basilic (frais et sec), graines d'aneth
Insectes(s) nuisibles(s) :	Suppression de la fausse-arpenteuse du chou et répression des thrips
Taux:	109 grammes de produit par hectare dans un volume suffisant d'eau pour une couverture complète du feuillage
Application:	Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou et réprimer les thrips, appliquer du Entrust à raison de 109 grammes de produit par hectare dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage. Répéter l'application si la surveillance indique que cela est nécessaire. Intervalle entre les applications : de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : un jour pour le basilic et 14 jours pour les graines d'aneth.
Période:	Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves.

POMMES DE TERRE

Hôte(s):	Pommes de terre
Insectes(s) nuisibles:	Suppression de la fausse-arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni*) Répression de l'altise des tubercules (*Epitrix tuberis*)
Taux:	334 mL de produit/ha (80 g e.a. par ha)
Application:	Appliquer 334 mL d'insecticide Entrust par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complete du feuillage. Taux saisonnier maximal de 500 mL. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Période:	Fausse-arpenteuse: Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Altise des tubercules: Appliquer l'Entrust lorsqu'on aperçoit une altise adulte rampante par bordure de champ (altises des tubercules hivernantes), ou lorsqu'on peut en apercevoir huit par bordure par capture au filet fauchoir (altises des tubercules de deuxième et troisième génération).

GINSENG

Hôte(s):	Ginseng
Insectes(s) nuisibles :	Suppression des tordeuses
Taux:	De 290 à 364 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage
Application:	Pour supprimer les tordeuses, appliquer l'Entrust à raison de 290 à 364 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser le taux le plus élevé si les populations sont importantes ou si les larves sont grosses. Répéter les applications en se basant sur l'observation des populations. Minimum de 5 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte: 3 jours.
Période:	Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves.

TRANSPLANTS DE BROCOLI DE SERRE

Hôte(s) :	Transplants de brocoli de serre
Insectes(s) nuisibles:	Mouche du chou
Taux:	25 mL par 1000 plants
Application:	Appliquer Entrust comme traitement par bassinage avant la transplantation sur le terrain. Pour le traitement par bassinage, ajouter 25 millilitres d'Entrust à deux litres d'eau par 1 000 plants. Immédiatement après le traitement, appliquer deux litres d'eau par 1 000 plants afin de rincer le produit du feuillage et le faire pénétrer dans le sol. Ne pas lessiver le produit hors du substrat de culture des transplants. Procéder à une application par année
Période:	Appliquer avant la transplantation sur le terrain.

Précautions : Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 3 jours, pour effectuer des activités de récolte manuelle, d'irrigation, d'élagage, d'étêtage, d'éclaircissage ou de palissage.
Pour les traitements par bassinage en serre, ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées, pendant la période d'entrée restreinte (REI) de 24 heures après l'application.
NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement de serres contenant ce produit de s'infiltrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou d'autres plans d'eau.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Entrust avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, insecticide Entrust, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Entrust et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Entrust ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.